

Jean LAMBERT

ENRICHIR SON VOCABULAIRE

Jeux et leçons de style

3^e édition revue
et augmentée

ellipses





LE VOCABULAIRE FRANÇAIS

1. ORIGINE DES MOTS

L'étude historique du français permet d'établir la genèse des mots de notre langue. Certains, peu nombreux, proviennent d'un vieux fonds *gaulois*. La majorité, cependant, vient du *latin populaire* importé par les colons romains. Les invasions dites « barbares » ont amené des termes issus du *haut germanique* ou du *francique*. Au cours du Moyen Âge, la langue s'est enrichie d'apports divers, notamment *arabes* à l'occasion des croisades. Les imitations de l'*italien* sont fréquentes à la Renaissance, alors que, simultanément, des mots savants se forment à partir du *grec* ou du *latin classique*.

Plus tard, le français empruntera à l'*espagnol*, mais aussi au *portugais*, au *russe*, aux langues *scandinaves*. Toutefois l'*anglais*, qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, reste la source étrangère la plus féconde.

Ainsi constitué d'apports variés, le français, dialecte d'Île-de-France parlé par les rois dès le XII^e siècle, s'est peu à peu imposé. La barrière linguistique qui opposait le Nord (ou langue d'oïl) et le Sud (langue d'oc) s'est estompée. Le moyen français, proche de la langue que nous utilisons tous les jours, s'est progressivement étendu à tout le pays, mais avec des variantes régionales très nombreuses.

Au XVI^e siècle, l'effort des imprimeurs, des grammairiens et des philologues a concouru à codifier la langue en lui imposant des règles grammaticales précises. L'outil de communication demeurerait cependant, pour les intellectuels de toute l'Europe, le latin. Il restera très longtemps la langue que les Français apprennent à l'école : la « question du latin » est d'ailleurs toujours d'actualité.

Notons enfin que, si le français hérite directement du latin, il diffère aussi beaucoup, du fait de l'évolution phonétique, du latin classique dont l'étymologie reste plus sensible dans les mots utilisés par les savants, ou « clercs ». On distingue donc des « doublets » : un même mot latin prenant deux formes françaises différentes, l'une savante, l'autre populaire. Ex. *hospitale* (latin) → *hôtel* (populaire) et *hôpital* (savant) ; *officinam* → *usine* et *officine*, etc.

À titre d'exemple, le tableau suivant donne un aperçu des sources du français moderne.

mot	date	origine
bec	av. le IV ^e siècle	gauloise
robe	haut Moyen Âge	germanique
hasard	XII ^e siècle	arabe
rhétorique	XII ^e siècle	grecque
syllogisme	XIII ^e siècle	latine
gothique	XV ^e siècle	bas-latine
baroque	XVI ^e siècle	portugaise
cabale	XVI ^e siècle	hébraïque
grotesque	XVI ^e siècle	italienne
boulingrin	XVII ^e siècle	anglaise
oukase	XVIII ^e siècle	russe
saga	XVIII ^e siècle	scandinave
picaresque	XIX ^e siècle	espagnole
leitmotiv	XIX ^e siècle	allemande
machisme	XX ^e siècle	mexicaine

2. CRÉATION DES MOTS

La formation des mots français recourt à trois grands types de procédés : la *dérivation*, la *composition* et la *néologie*.

La dérivation consiste à créer un mot nouveau par adjonction d'affixes (préfixes ou suffixes). Ex. norme → anormalité. La composition s'apparente au processus précédent : il s'agit du rapprochement de deux ou plusieurs unités lexicales. Ex. aider → entraider. La néologie consiste à inventer des termes nouveaux en les forgeant de toutes pièces ou, le plus souvent, en les calquant sur des expressions étrangères. Ex. foulditude, surf, politiquement correct...

DÉRIVATION

On distingue la dérivation impropre (changement de catégorie grammaticale : des vêtements chics, l'absurde) et la dérivation proprement dite. Celle-ci se caractérise par l'adjonction ou le retrait d'*affixes*.

- ✓ préfixe : *amorphe*
- ✓ suffixe : *journalisme*
- ✓ parasynthétique : *enrichir*
- ✓ suppression : cumuler → cumul.

Les principaux préfixes sont les suivants.

- ✓ a (du latin *ad* : « vers ») : accompagnement, affaiblir
- ✓ a (du latin *ab* : « enlever ») : absence, abstraire
- ✓ a (du grec *a*, privatif) : athée, aphasie
- ✓ pro (du latin *pro* : « devant ») : produire
- ✓ inter (du latin : « entre ») : interface
- ✓ trans (du latin : « à travers ») : transformer
- ✓ sub, sou (du latin *sub* : « sous ») : supposer, soumission
- ✓ ultra, outre (du latin : « plus loin ») : outrepasser
- ✓ super (du latin : « au-dessus ») : superficiel
- ✓ en (du latin *in* : « dans ») : emprisonner, importance
- ✓ in (du latin *in*, privatif) : inesthétique, improbable
- ✓ ante (du latin « avant ») : antérieur

- ✓ post (du latin « après ») : posthume
- ✓ pré (du latin *pre* : « avant ») : préavis
- ✓ r, ré (du latin *re* : « recommencer ») : refaire, réfection
- ✓ co, com, con (du latin *cum* : « avec ») : compagnon, coopérer
- ✓ hyper (du grec *hyper* : « au-dessus ») : hypertension
- ✓ syn (du grec *syn* : « avec ») : syncrétisme
- ✓ anti (du grec *anti* : « contre ») : anticonstitutionnel
- ✓ dys (du grec *dys*, négation) : dysfonctionnement.

En français, les *suffixes* servent généralement à créer des noms et des adjectifs. Mais ils sont aussi utilisés pour former des verbes et des adverbes. Par exemple, le nom *courage* est dérivé du latin *cor*, « cœur ». Le nom *errements* vient du verbe *errer*, lui-même issu du bas latin *iterare*, « voyager ». L'adverbe *prudemment* est issu de l'adjectif *prudent* (au féminin) et du latin vulgaire *mente* (« avec un esprit ») et signifie donc « de façon prudente ».

On classe couramment les suffixes en deux catégories : les suffixes mélioratifs (ex. grand → grandissime) et les suffixes péjoratifs, tels que *aille* ou *âtre* (écrivain, marâtre...).

Certains jargons spécialisés, le vocabulaire médical notamment, forment de nombreux mots à partir de racines grecques ou latines clairement définies. *Anaérobie* (micro-organisme qui se développe dans un milieu dépourvu d'oxygène) est créé à partir de :

- ✓ *a* : sans
- ✓ *n* : lettre de transition (euphonique)
- ✓ *aéro* : racine grecque, « air »
- ✓ *bie* : racine grecque, « vie ».

COMPOSITION

On peut créer des mots par juxtaposition de termes préexistants. Tantôt les éléments restent indépendants (ex. boîte à lettres), tantôt ils sont soudés par un trait d'union (chef-lieu), tantôt enfin le trait d'union disparaît (vaurien, ferroutage).

L'étude des racines ou des radicaux d'un mot se dit *étymologie*. Voir en annexe la liste des principaux éléments grecs ou latins qui permettent de composer de nombreux mots en français moderne. Ex. *philanthropie* : « amour de l'humanité ».

NÉOLOGIE

À mesure qu'apparaissent de nouvelles réalités, il est nécessaire d'imaginer une nomenclature nouvelle. On peut inventer des termes inusités ou donner un sens légèrement différent à des unités lexicales déjà attestées dans la langue.

À la première catégorie appartiennent des mots comme *alunir*, formé sur atterrir, et qui date de 1921 ; *balkanisation* (1966 : morcellement politique d'un pays) ; *énarchie* (gouvernement accaparé par les anciens de l'ENA). Lorsque le mot n'est plus senti comme une création lexicale individuelle, il perd ses guillemets et il est versé au compte du patrimoine collectif. C'est ainsi que les métaphores stylistiques deviennent des métaphores de langue (ou *catachrèses*). Ex. bras (d'un fauteuil), jupe (d'une voiture), souris (d'un ordinateur)...

Des mots comme *médiocre*, *sophistiqué*, font partie de la seconde catégorie. On notera que *formidable*, par exemple, a d'abord signifié, conformément à l'étymologie : « effrayant », « épouvantable » (XV^e siècle). À partir du début du XIX^e siècle, l'adjectif a pris le sens moderne d'« extraordinaire », « stupéfiant ». De nos jours, dans un emploi parfois contesté, ce mot ne signifie plus que « sensationnel », « épatant » !

3. SYNONYMIE

On appelle synonymes des mots qui, tout en étant différents, ont un sens proche. Ou encore : *signifiés* voisins mais *signifiants* dissemblables. Ex. *agressif* et *violent*. Ces deux adjectifs se distinguent par leurs origines mais peuvent être employés de façon quasi équivalente. De même les noms *rêve* et *songe* ou les verbes *chuter* et *tomber*.

Il n'est pas indifférent de remarquer que des synonymes désignent souvent une même réalité tout en connotant un registre de langue différent. Ainsi *dormir* est neutre, *pioncer* vulgaire, *s'assoupir* plus recherché. Tout est une question de nuances. Voilà pourquoi les puristes prétendent, à juste titre d'ailleurs, que le mot synonyme « n'est pas français ».

Les dictionnaires indiquent généralement les synonymes d'un terme sous la forme même de sa définition. Ex. peine : châtiment. On veillera à toujours substituer à un mot un synonyme de nature identique. On expliquera un adverbe à l'aide d'un adverbe, un nom à l'aide d'un nom, etc. En cas d'impossibilité, on utilisera une périphrase. Ex. *belliqueux* (adj.) : *guerrier* (adj.) ou *qui aime la guerre* (proposition subordonnée relative à valeur d'épithète) et non *faire la guerre* (verbe + nom) ou *soldat* (nom). Pour définir un verbe qui n'a pas de synonyme on dira : « le fait de » ; un adjectif : « qui... » ; un adverbe : « en... ». Ex. *onirique* : « qui est du domaine du rêve » (et non *rêveur*, qui a un autre sens).

Les synonymes appartiennent au même champ lexical, mais tous les mots qui se rapportent à une même notion et qui définissent donc l'étendue de ce champ ne sont pas forcément des synonymes. Ainsi *haine* et *amour* font partie du vocabulaire des sentiments mais ce sont des antonymes et non des synonymes.

4. HOMONYMIE

Les homonymes se prononcent de la même façon, mais ont une signification et une graphie généralement différentes. Ex. « cher », « chair », « chaire », « cheire », « chère ». « Raie » et « raie » sont, malgré les apparences, deux mots différents et peuvent donc être considérés comme des homonymes. L'un vient du latin *raia* et désigne un poisson ; l'autre a une origine gauloise (*riga*) et désigne une ligne.

Quelles que soient les tentatives de réforme qui se sont succédé, l'orthographe française reste en retard sur la prononciation. Alors que celle-ci évolue sous l'effet de l'usage, les grammairiens demeurent attachés

aux marques distinctives de l'origine des mots. Quant à l'étymologie, les puristes entendent la respecter et, de fait, l'orthographe permet d'en maintenir la trace.

Un écart ne cesse donc de se creuser entre la prononciation et la graphie des mots. On pourrait dire, en poussant à peine la caricature, que l'on écrit avec un alphabet étranger (le latin) une langue qui, à l'oral, s'appelle le français. Cette situation amène de nombreux cas d'homophonie. Le son /s/ peut être représenté, par exemple, à l'aide de plusieurs signes graphiques (s, c, ç, ss, sc, t, x, z) : les lettres (ou *graphèmes*) et les sons (ou *phonèmes*) ne coïncident pas.

L'homonymie concerne généralement des mots de même nature. Ex. « chaîne » et « chène » ou « sot », « saut », « seau », « sceau ». Mais, pour éviter les confusions entre des homonymes qui n'ont pas la même nature grammaticale, on établit parfois des distinctions arbitraires à l'aide de signes diacritiques tels que les accents :

- ✓ à (préposition) / a (présent du verbe avoir)
- ✓ où (adv. de lieu et pronom relatif ou interrogatif) / ou (conj. de coord.)
- ✓ dû (p. passé du verbe devoir) / du (art. défini contracté).

5. PARONYMIE

Les paronymes sont des mots différents mais qu'une ressemblance phonique ou graphique rend proches. Il s'agit de faux amis. De grandes confusions peuvent se révéler entre *dégradation* et *déprédation*, *sortilège* et *sacrilège*, *acception* et *acceptation*, etc. au point que le sens d'un des mots finit parfois par contaminer l'autre. On imagine ainsi que les jours *ouvrables* sont ceux où les magasins sont *ouverts* alors qu'il s'agit de jours où l'on *œuvre*, c'est-à-dire où l'on *travaille*. Il faut donc être vigilant et bien distinguer les paronymes.

La paronymie volontaire, en revanche, permet de créer des effets de style qui retiendront assurément l'attention du destinataire. En effet, la publicité, les slogans politiques, les procédés mnémotechniques, la

structure des proverbes et, plus généralement, la poésie recourent au jeu sur les mots. Cette fonction esthétique du vocabulaire accroît les potentialités du langage verbal. En tant que figure de rhétorique, la paronymie s'appelle aussi *paronomase*. Les exemples suivants utilisent tous, dans une même séquence, des mots dont les sonorités, le rythme ou l'apparence laissent percevoir des rapports de ressemblance : Pompidou avec nous ; Devaquet au piquet ; Omo est là, la saleté s'en va ; Des pâtes, des pâtes, oui mais des Panzani (alexandrin).

6. ANTONYMIE

Un antonyme est un mot qui s'oppose à un autre. À la fin de chaque article, les dictionnaires de langue indiquent, outre les homonymes, les antonymes. Ex. Héros ; *hom.* héraut ; *ant.* lâche.

L'antonymie peut se présenter sous différents aspects. Sur le plan lexical d'abord, lorsqu'un mot a le sens contraire d'un autre. Ex. grand / petit. La composition permet aussi d'opposer deux termes au sein d'un couple. Ex. monochrome (d'une seule couleur) / polychrome (plusieurs couleurs). Enfin, au niveau morphologique, ce sont les préfixes qui peuvent servir à la formation de termes antithétiques. Ex. juste / injuste ; normal / anormal.

On prendra garde cependant au fait que, pour l'antonymie comme pour la synonymie, il n'y a jamais de sens tout à fait identiques ou complètement opposés. Chaque mot exprime une nuance et aucune règle n'est valable dans l'absolu. Ainsi il est bon de reconnaître qu'*immoral* et *amoral* sont synonymes et que leur antonyme est *moral*. Mas il est encore préférable de savoir distinguer les valeurs et les emplois précis de chacun de ces termes.